



PRÉFET DE L'ALLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moulins, le 03/02/2026

Production locale d'électricité – Saturation de certains postes sources et autres installations du réseau électrique

Le territoire de l'Allier est résolument engagé dans la transition énergétique et se positionne aujourd'hui au 8^e rang des départements producteurs d'énergie photovoltaïque en France, avec une capacité installée de plus de 600 MW et une capacité autorisée de plus de 650 MW. Par ailleurs d'autres sources d'énergies sont en cours de développement telles que cogénération, bois-énergie, bio-méthanisation, éolien, géothermie, etc.

Le département de l'Allier est desservi en électricité par le réseau de transport, géré par RTE et le réseau de distribution publique de l'électricité, géré par ENEDIS. Ces infrastructures sont composées de lignes et de 21 postes sources, comprenant des transformateurs électriques et leurs systèmes de pilotage, répartis sur tout le territoire, ainsi que 9 postes sources situés dans les départements voisins.

Dans ce contexte dynamique, plusieurs de ces postes sources et les installations associées (transformateurs de tension, lignes électriques) ont atteint leur capacité maximale ou sont en voie de l'atteindre avec les projets déjà autorisés. Ces infrastructures ne peuvent donc plus accueillir de nouvelles installations de production d'énergie électrique.

Les porteurs de projets de production locale d'électricité, sont donc invités à contacter leur gestionnaire de réseau (pour ENEDIS, via le portail <https://connect-racco.enedis.fr/prac-internet/custom/C5E/accueil>, pour RTE, via le portail <https://www.services-rte.com/fr/home.html>) afin d'obtenir des informations sur les capacités d'accueil du réseau sur le territoire sur lequel seraient implantés leurs projets, avant d'entreprendre toute étude ou d'engager des investissements importants. Les porteurs de projets ayant déjà fait une demande de raccordement peuvent s'adresser à l'interlocuteur raccordement indiqué sur leur offre, pour obtenir des informations à ce sujet.

À moyen terme, une révision du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RenR) de l'Auvergne-Rhône-Alpes est engagée. Toutefois, les études définissant les travaux à engager et la réalisation de ces travaux nécessitent des délais importants, de plusieurs années, en raison de la complexité technique de tels projets, du coût des investissements et des procédures d'autorisation afin d'assurer le respect des droits des tiers.

Les services de l'État et les opérateurs de gestion du réseau électrique (RTE et ENEDIS) sont mobilisés face à cette saturation partielle des postes sources et infrastructures associées du département de l'Allier et apporteront les évolutions nécessaires. ENEDIS reste disponible pour les porteurs de projets afin de répondre à leurs questions. Une réunion sera programmée à la préfecture au printemps pour présenter l'avancement de ces démarches.

Contact de la direction départementale des territoires : ddt@allier.gouv.fr

Contact presse

**Bureau du cabinet et de la communication
interministérielle**

✉ 04 70 48 30 37 / 04 70 48 33 10
✉ pref-communication@allier.gouv.fr
✉ www.allier.gouv.fr

2 rue Michel de l'Hospital
03000 MOULINS cedex